



Rapport de fin de mission aux Philippines

1. Etat des relations entre la Suisse et les Philippines

Durant tout le temps où le soussigné a séjourné ici, les relations entre la Suisse et les Philippines n'ont pas cessé d'être cordiales, aucun point de friction ne s'étant manifesté. On en verra un signe, parmi d'autres, dans la manière particulièrement élogieuse dont le général Carlos P. Romulo, secrétaire aux affaires étrangères, s'exprima dans un toast porté à l'Ambassade de Suisse, il y a quelques mois, lors d'un dîner dont il était l'hôte d'honneur.

Cette cordialité n'exclut pas, cependant, une certaine superficialité. Il serait exagéré de prétendre, en effet, que les rapports entre la Suisse et les Philippines soient particulièrement étroits. En fait, ils ne le sont guère et les échanges commerciaux en sont un indice. Depuis 1971, ceux-ci se maintiennent, bon an mal an, entre 13 et 16 millions de francs du côté des exportations philippines vers notre pays et entre 37 et 42 millions du côté de nos propres exportations en direction de l'archipel. La balance commerciale nous est favorable. On observera, d'ailleurs, que les exportateurs philippins s'adressent souvent à notre représentation en vue d'écouler leurs produits vers la Suisse, alors que la voie normale pour cela - vers laquelle, d'ailleurs, nous les dirigeons - passe par l'Ambassade des Philippines à Berne. Cela signifie-t-il peut-être que les autorités philippines et leur représentation diplomatique dans notre pays font preuve d'indolence en matière d'expansion commerciale? Ce serait sans doute exagéré que de le prétendre, mais le moins qu'on puisse dire est que la Suisse n'est guère un des points de mire du commerce extérieur philippin, en faveur duquel des efforts apparemment plus sérieux sont déployés vers les Etats-Unis d'Amérique, vers le Japon et vers les pays du Marché commun.

Il n'en reste pas moins qu'au printemps dernier, le secrétaire au commerce accueillit avec un bienveillant intérêt la communication que, sur instructions de la Division du commerce, le soussigné lui fit au sujet de l'exonération des droits de douane pour certains produits philippins en Suisse. La presse mentionna le fait, mais il n'en fut plus guère question depuis lors. Seule la publication des statistiques douanières pour 1974 permettra de vérifier si cette preuve de bonne volonté de notre part a porté ses fruits.

Il convient de noter aussi que, durant ces dernières années, aucun effort n'a été entrepris, du côté philippin, pour relancer l'initiative de l'ambassadeur Modesto Farolan, datant de 1966, qui visait à la conclusion, entre les deux pays, d'un accord commercial, d'un accord d'investissements et d'un accord de coopération technique. Et pourtant, la mise en vacances de toute assemblée parlementaire, à la suite de la proclamation de la loi martiale, en septembre 1972, devrait avoir pratiquement écarté l'un des obstacles les plus sérieux à la conclusion du deuxième de ces accords - celui auquel, du côté suisse, on aurait normalement le plus d'intérêt -, à un moment où, par ailleurs, le Gouvernement de Manille encourage les investissements étrangers par l'octroi de divers "incentives". Il est vrai que, du côté suisse, on n'y a plus guère poussé, du moins sur le plan officiel. Cela n'empêche cependant pas les hommes d'affaires de notre pays de faire parfois un détour vers les Philippines, pour examiner sur place la possibilité de quelque participation.

L'aide technique bilatérale apportée par la Suisse aux Philippines est, en ce moment, insignifiante. S'il est arrivé parfois qu'un Philippin ou qu'une Philippine participât, à Zurich, à quelque cours de perfectionnement offert par la Société suisse de réassurance, les cas dans lesquels il n'a pas

été fait usage de cette offre sont plus fréquents, compte tenu de ce que les intéressés avaient vainement compté sur une contribution fédérale aux frais de transport et de logement. En ce moment, l'espoir est mis sur une aide modeste qui sera probablement donnée, du côté suisse, à une entreprise de relogement de "squatters" dans une région montagneuse proche de Manille, entreprise à laquelle s'intéresse, outre un avocat philippin fort dynamique, le représentant d'une grande maison suisse de produits pharmaceutiques, ancien membre de notre service diplomatique et, vu les avatars de sa carrière, versé dans le domaine de la coopération technique.

Eric Menthé

Les échanges culturels entre les deux pays sont plutôt sporadiques. Cela tient sans doute, en partie, au fait que les gens d'ici connaissent rarement l'une ou l'autre de nos langues nationales, ce qui crée déjà un obstacle à la diffusion de productions littéraires ou scientifiques. On relèvera, cependant, les succès en Suisse de la troupe de danse Bayanihan - qui s'y est rendue par deux fois durant la mission du soussigné - et, de notre côté, les tournées de quelques musiciens, parmi lesquels la pianiste vaudoise Nicole Wickihalder, qui se produisit à Manille en 1973 et dont on attend un "come back", peut-être plus étoffé - avec accompagnement d'orchestre, cette fois-ci! - dans le courant de 1975. Dans le domaine scientifique, le recteur désigné de l'Université de Berne, professeur de physiologie, donna, il y a quelques mois, une série de conférences fort appréciées dans les milieux médicaux de l'agglomération manillaise. Une exposition de photographies, illustrant certaines réalisations de la technique suisse, ne remporta guère plus, au début de cette année, qu'un succès d'estime.

Vu les restrictions qui, sous le régime de la loi martiale, entravent la sortie du pays du "Philippin moyen", le tourisme en direction de notre pays a diminué, encore que les

prétextes d'affaires ne manquent pas pour se rendre en Europe, avec, souvent, un détour par Genève ou Zurich. L'émigration philippine vers la Suisse, dont on peut se demander si elle ne va pas être encore restreinte, vu notre propre politique en la matière, consiste principalement en auxiliaires médicales, surtout infirmières, dont, à défaut de connaissances linguistiques approfondies, la douceur et la gentillesse devraient être particulièrement appréciées en milieu helvétique. Ici même, cette bonne grâce crée un pôle d'attraction pour nos compatriotes en quête d'âme soeur, à en juger par le grand nombre de mariages philippino-suisse qui, depuis quelque temps et à des stades divers, donnent lieu à des formalités auprès de notre Ambassade. On se permettra cependant d'exprimer quelque préoccupation devant la rapidité avec laquelle de telles alliances se nouent. Du côté suisse, elles sont moins le fait de compatriotes séjournant ici depuis quelque temps que de jeunes gens de passage, à moins encore qu'il ne s'agisse du résultat de quelque idylle précédemment nouée lors d'une brève rencontre en pays tiers.

2. Relations entre la représentation et la colonie suisse

Durant la mission du soussigné, aucun problème n'a surgi entre la colonie suisse et l'Ambassade. Les remarques formulées à ce sujet par l'ambassadeur Marcel Grossenbacher, en août 1970, sont toujours valables, à ce détail près que les réunions tenues le vendredi soir au Club suisse de Manille sont maintenant accessibles aux dames. Ce nouvel état de fait existait déjà lors de l'arrivée du soussigné aux Philippines, quelque cinq ou six mois après le départ de son prédécesseur. Le soussigné s'était alors laissé dire que les épouses de nos compatriotes supportaient de moins en moins leur exclusion des réunions du vendredi, soupçonnant même, parfois, que celles-ci ne fussent qu'un alibi, permettant de dissimuler des escapades vers les "night clubs" de Manille. On se permettra de consi-

dérier ce soupçon avec quelque scepticisme, car les ressortissants suisses mariés qui résident ici sont, de manière générale, des gens plutôt rangés.....

Le Club suisse poursuit ses activités usuelles, telles que la sortie annuelle à la plage de Nasugbu, dans la Province de Batangas, et ses concours sportifs. Chaque année, la fête de Saint-Nicolas rassemble jeunes et moins jeunes à la résidence, dont le jardin et la veranda sont mis à la disposition des participants par le chef de mission et par son épouse. Vêtue de rouge, la réincarnation contemporaine du pieux évêque de Myre vient "qualifier" les enfants de nos compatriotes et leur remettre les paquets discrètement préparés par ceux-ci, à l'intention de leur descendance.

3. Sources d'information de la représentation

Jusqu'à la proclamation de la loi martiale (21 septembre 1972), les journaux locaux étaient une source précieuse d'information, bien que celle-ci, par son abondance et par son caractère souvent indiscret, laissât souvent perplexe l'observateur objectif. Depuis l'introduction du régime autoritaire dont le pays "bénéficie" actuellement, la presse a perdu beaucoup de sa spontanéité et son ton devient même parfois moralisant. Ne paraissent plus, maintenant, que les nouvelles agréées par le Gouvernement. S'agissant d'informations politiques, le lecteur reste sur sa faim et ne connaît plus que par ouï dire le "dessous des cartes". Pour ce qui est des nouvelles relatives aux décisions gouvernementales, singulièrement dans le domaine économique, on peut admettre, sans grand risque d'erreur, que celles-ci correspondent à la réalité. Du côté des services de l'Etat, il sévit une inflation de publications imprimées ou ronéographiées, dont l'intérêt, d'ailleurs, est fort relatif.

Voir dans le man 15

*Batanga = fédération
des St. Nicolas
officiellement
Hôtel de ville, 1972
à l'occasion de
la fête de St. Nicolas*

Parmi les informateurs dont la compagnie mérite d'être cultivée, on citera, par catégories:

- a) Hommes d'Etat et fonctionnaires philippins: le général Carlos P. Romulo, secrétaire aux affaires étrangères (politique extérieure), MM. Cesar Virata, secrétaire aux finances, et Vicente T. Paterno, secrétaire à l'industrie et "chairman" du "Board" des investissements (politique économique), l'ambassadeur Leticia Ramos Shahani, suppléante du secrétaire adjoint, pour les affaires des Nations Unies et des conférences internationales, au Département des affaires étrangères (affaires multilatérales).
- b) Diplomates étrangers: M. Ly Chinly, ambassadeur de la République Khmère, le baron Jobst de Buddenbrock, ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, MM. Nicolas Martin Alonso, ambassadeur d'Espagne, Sri Bima Ariotedjo, ambassadeur d'Indonésie, Louis Vandenbrande, ambassadeur de Belgique, Alberto Solera, ambassadeur d'Italie.
- c) Particuliers philippins: MM. Diosdado Macapagal, ancien président des Philippines, président, depuis lors, de la Convention constitutionnelle 1971-1973 (politique intérieure et extérieure), Fernando Lopez, ancien vice-président des Philippines (politique intérieure), Narciso Ramos, ancien ambassadeur et ancien secrétaire aux affaires étrangères (politique extérieure), Sotero Laurel, président du "Lyceum of the Philippines", président "pro tempore" de la Convention constitutionnelle 1971-1973, Abraham Sarmiento, avocat, vice-président de la même Convention (politique intérieure), Maximo Soliven, journaliste (politique intérieure) - qui fut détenu durant quelques mois, peu après la proclamation de la loi martiale et qui, actuellement, ne pratique plus guère sa profession, surveillé qu'il doit être par les autorités -, Patrocinio Dayrit, ancien avocat, homme d'affaires et consul

honoraire de Honduras, voisin de la résidence (politique intérieure), Alfonso Felix, avocat et président de la "Historic Conservation Society" (politique intérieure et questions sociales).

- d) Particuliers suisses: MM. Edwin Weidmann (F.E. Zuellig), Robert Oefeli (Ed. Keller Ltd.), Fritz Rein (précédemment Kuenzle & Streiff, actuellement retiré, résidant le plus souvent à Zamboanga, mais parfois dans le Grand-Manille), Eric Mentha (Roche Products), Otto Dosé (Ed. Keller Ltd.), Francis Cléménçon (Smith, Klein & French Overseas Co.). Indépendamment de leurs compétences professionnelles, les intéressés sont de bons connaisseurs du pays et des milieux d'affaires.

4. Clubs et Associations dont la fréquentation peut être utile

Durant toute la durée de sa mission, le soussigné n'a fait partie d'aucun club, si ce n'est, bien sûr, du Club suisse de Manille, dont il fut nommé membre d'honneur dès son entrée en fonction, tout comme ses prédécesseurs. Il n'a, en fait, pas éprouvé le besoin de se faire recevoir dans un ou plusieurs groupements de cet ordre. Il ne peut donc que renvoyer, sur ce point, au rapport de fin de mission de l'ambassadeur Grossenbacher, lequel recommandait uniquement l'"Overseas and Press Club".

Le soussigné n'en a pas moins eu l'occasion d'être l'hôte de quelques associations, à l'occasion de causeries qu'il a données sur certains aspects de la vie suisse (Loge maçonnique de rite écossais, Rotary Club, etc.), et ces contacts lui ont permis de nouer des relations intéressantes. Il en a été de même de sa participation à l'"Union Church" de Manille, composée surtout d'Américains, souvent "executives" de grandes firmes, mais aussi de quelques Philippins. Bien entendu, une telle

fréquentation ne pourrait guère entrer en considération que pour un titulaire du poste qui serait de confession protestante.

Manille-Makati, le 19 août 1974

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "C. Dupont", written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.